

Plan de mesures en 18 points pour alléger le fardeau pesant sur les bas salaires et les petites rentes

Renforcer le pouvoir d'achat et créer des perspectives

1. Augmentations de salaire structurelles au profit des bas salaires

La flambée des prix à la consommation – à commencer par les prix de l'énergie et des denrées alimentaires – frappe bien plus durement les ménages à petits revenus que les revenus élevés. Voilà pourquoi au-delà de la compensation du renchérissement, des hausses de salaire structurelles s'imposent. Il convient en outre d'allouer la compensation du renchérissement sous forme de montant fixe exprimé en francs et non calculé en pourcents du salaire.

2. Finissons-en avec les «branches féminines» et les «salaires féminins»

Le problème structurel des bas salaires concerne bien davantage les branches d'activité où les femmes sont majoritaires. Le taux de pauvreté est dès lors deux fois plus élevé chez les femmes actives que chez les hommes. La discrimination salariale reste par ailleurs supérieure à 8 %. Dans une optique d'égalité, il faut donc mettre fin à la discrimination salariale et obtenir une mise à niveau des salaires de branche. L'objectif est clair: il ne doit plus y avoir de bas salaires, pas plus chez les femmes que chez les hommes. Plusieurs décisions récentes du Tribunal fédéral ont changé la jurisprudence sur le droit de l'entretien, abolissant la notion du «mariage ayant une influence concrète sur la vie des conjoints». Les conséquences en sont lourdes et exigent de revoir notre manière de penser. L'idée d'un second salaire doit appartenir au passé, au même titre que les notions de «salaires féminins» dans des «branches féminines».

3. Salaire complet pour une charge de travail complète

Le travail à temps partiel est très répandu en Suisse. Par ailleurs, on trouve toujours plus de professions où seules des activités à temps partiel sont proposées. Par conséquent, la main-d'œuvre ne peut espérer mieux qu'un bas salaire, même si un taux d'occupation de 100 % aboutirait à une rémunération normale. En principe, il devrait toujours être possible d'accomplir la charge de travail prévue dans le cadre d'un poste à plein temps, ou le cas échéant le temps de travail doit être réduit sans que la rémunération en pâtisse.

4. Contrats-types de travail: adaptation rapide au renchérissement et participation accrue aux gains de productivité

Des contrats-types de travail sont prévus dans les branches où de fréquentes infractions ont été constatées contre les salaires usuels dans la localité, la profession ou la branche. Ils revêtent aujourd'hui une grande importance régionale comme plancher pour les salaires de branche.

Il faudra rapidement adapter les contrats-types de travail au renchérissement et les augmenter sur la base des gains de productivité.

5. Alignement rapide des salaires minimums cantonaux sur le renchérissement

Cinq cantons suisses ont mis en place des salaires minimums (TI, GE, JU, NE, BS). Il faudrait les adapter rapidement au renchérissement, afin de garantir le salaire minimum visé par la politique sociale. Les salaires minimums cantonaux sont particulièrement importants dans les branches dépourvues de CCT.

6. Mise en place facilitée de conventions collectives de travail

Les conventions collectives de travail (CCT) règlent les conditions de travail au niveau des entreprises, avec la participation de plusieurs entreprises, ou alors pour toute une branche en cas de déclaration de force obligatoire (DFO). Pour qu'une telle DFO soit possible, il faut qu'une part définie des employeurs soient affiliés à une CCT. Ce quorum d'employeurs doit être aujourd'hui revu à la baisse pour permettre une extension facilitée des CCT. En outre, la directive UE relative à des salaires minimaux adéquats, sur laquelle les instances de l'UE se sont mises d'accord en juin et qui vise à promouvoir les CCT, doit être reprise en Suisse aussi.

7. Suppression de l'exception tessinoise

Le Tessin reste souvent considéré comme une région à bas salaires. Des études ont toutefois montré que ce n'est pas justifié, compte tenu du coût de la vie. Le Tessin n'est pas une région spécialement avantageuse pour la main-d'œuvre. Par contre, une Tessinoise et un Tessinois sur quatre perçoivent un bas salaire.

8. Création de perspectives: validation, diplôme professionnel, formation continue

La main-d'œuvre n'ayant pas suivi de formation postobligatoire a aujourd'hui la possibilité de valider ses acquis professionnels, d'obtenir un diplôme professionnel dans un cursus accéléré ou d'effectuer directement un examen de fin d'apprentissage. À l'heure actuelle, 500 000 personnes en âge de travailler n'ont pas de diplôme postobligatoire. Il faut par conséquent simplifier l'accès à l'offre existante, l'étendre et prévoir des encouragements ciblés (conseil, suivi et soutien financier). Les branches à bas salaires doivent elles aussi offrir aux travailleuses et travailleurs des perspectives professionnelles à long terme et un pouvoir de négociation accru. À cet effet, il faut encourager la formation de base et garantir la perméabilité dans le système de formation continue.

→ Travail.Suisse consacre le 5 juillet 2022 une conférence de presse à la formation continue.

9. Soutien accru alloué par l'assurance-chômage à la formation continue

La Suisse n'avait encore jamais compté autant de postes occupés qu'au premier trimestre 2022, avec un volume de l'emploi de 4,1 millions d'équivalents plein temps. Or malgré cet essor, près de 175 000 personnes sont toujours inscrites auprès des ORP comme demandeuses d'emploi. Ce chiffre monte que nous avons un problème de chômage structurel. Pour l'endiguer, il faut que l'assurance-chômage encourage davantage les formations continues modulaires, qu'il doit être possible de poursuivre même après avoir retrouvé du travail. C'est particulièrement urgent au vu des mutations structurelles qui s'annoncent dans le monde professionnel.

Stabiliser les rentes

10. Compensation de l'inflation dans la prévoyance professionnelle

Les rentes de la prévoyance professionnelle ne sont pas protégées face à la dévaluation inflationniste. Les caisses de pensions ont toutefois la possibilité d'ajuster leurs rentes. Au vu de l'inflation de 2,8 % à prévoir cette année, il est urgent de prévoir des adaptations au profit des personnes retraitées.

11. Adaptation prévoyante de l'indice mixte de l'AVS

À la différence de la prévoyance professionnelle, l'AVS dispose avec l'indice mixte d'un mécanisme de réajustement largement automatique à l'évolution des prix et des salaires. L'inflation connaîtra une forte hausse en 2022. Une adaptation marquée de l'indice mixte s'impose par conséquent sur la base des dernières prévisions, afin de prévenir les pertes de valeur réelle des rentes.

12. Adaptation au niveau des prestations complémentaires

Les personnes retraitées touchant de faibles rentes et/ou subissant un coût de la vie élevé reçoivent à titre d'aide des prestations complémentaires. Or ces prestations ne sont pas automatiquement adaptées à l'évolution des prix. Autrement dit, les bénéficiaires de rentes modestes subissent de fortes pressions dues à l'inflation. Le Conseil fédéral doit donc rapidement adapter à la réalité la réglementation sur les prestations complémentaires.

Réduire les coûts – faciliter la substitution des agents énergétiques fossiles

13. Réforme de la prévoyance professionnelle: non aux surcoûts massifs pour les assuré-e-s ayant de petits revenus

Une réforme de la prévoyance professionnelle doit garantir les rentes de l'ensemble des assurés. Une modernisation s'impose par ailleurs, pour que même les travailleuses et travailleurs réalisant de faibles revenus ou occupés à temps partiel – les femmes notamment – puissent obtenir à l'avenir de bonnes rentes. Or l'abaissement de la déduction de coordination entraîne des coûts supplémentaires élevés pour les petits revenus. Il faut par conséquent une réforme qui améliore les rentes de ces personnes, sans alourdir massivement les coûts à leur charge. Le compromis des partenaires sociaux constitue un modèle pionnier en vue de la réalisation de ces objectifs.

14. Extension des mesures axées sur la réduction des primes

La hausse des primes des caisses-maladie en 2023, estimée dans une fourchette de 5 à 10 %, est insoutenable pour les bas et moyens revenus. Il est donc urgent de prévoir des mesures ciblées pour empêcher un tel choc sur le portefeuille.

15. Chèques mobilité indépendants du moyen de transport utilisé

Le prix de l'énergie renchérit la mobilité. Or les travailleuses et travailleurs n'ont pas toujours la possibilité d'utiliser les transports publics. Il n'est guère possible non plus aux bas et moyens revenus de renoncer à leurs déplacements, en faisant davantage de travail à domicile.

Réduire le prix de l'essence contreviendrait toutefois aux objectifs climatiques. En outre, la hausse des prix à la consommation est en partie due au changement climatique. À titre de compromis, il convient d'encourager le passage aux transports publics en distribuant des chèques mobilité indépendants du moyen de transport utilisé. Ces chèques allégeraient au passage le budget des salarié-e-s tributaires de leur voiture. Des chèques mobilité indépendants du moyen de transport constituent un compromis entre une forte réduction du coût des transports publics et un abaissement du prix des carburants.

16. Mesures contre les loyers abusifs

L'année dernière, les locataires ont payé 10 milliards de francs de loyer en trop, comme le montre une récente étude du bureau BASS. Les baisses du taux d'intérêt de référence n'ont été accordées qu'avec hésitation au cours des dix dernières années. Or avec les hausses de taux d'intérêt, tout indique que les loyers augmenteront plus vite encore l'année prochaine. Une adaptation du droit du bail, afin d'introduire des contrôles périodiques des rendements locatifs réalisés par les propriétaires qui louent plusieurs appartements, éviterait bien des hausses de coûts aux locataires.

17. Programme d'investissements écologiques au profit du parc locatif

Les locataires subissent de plein fouet la flambée des prix du mazout et du gaz. Par ailleurs, ils n'ont pas de possibilité de changer de système de chauffage. D'où des incitations problématiques, freinant la substitution des agents énergétiques fossiles. Les travailleuses et travailleurs à bas revenus sont le plus souvent locataires. L'heure est donc à un programme d'investissements qui remplace les chauffages à mazout et à gaz des appartements loués et qui évite durablement le problème des prix élevés et instables de l'énergie.

18. Refonte du système fiscal

Ces dix dernières années ont été marquées par une forte hausse du patrimoine, encouragée par la création de monnaie due à différentes banques centrales. Les inégalités de richesse se sont ainsi creusées au détriment des travailleuses et travailleurs réalisant de bas et moyens revenus ou n'ayant qu'un petit patrimoine. Le système fiscal doit mieux prendre en compte le déséquilibre dans la répartition des richesses. Cela permettrait d'alléger le fardeau fiscal des travailleuses et travailleurs. Car le travail doit être récompensé. Le postulat Rieder préconisant de financer l'AVS au moyen d'une taxe sur les transactions financières va dans la bonne direction.